

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE SFL ET PREDICA

Accord sur un projet d'opération d'apport par Prédica à SFL de sa participation de 50% dans la SCI Paul Cézanne et d'accroissement du flottant de SFL

Paris, le 9.02.07 - SFL et Predica ont conclu le 8 février 2007 un protocole d'accord prévoyant que Prédica apportera à SFL sa participation de 50% dans la SCI Paul Cézanne, dont SFL détient déjà l'autre moitié du capital, et cèdera les actions SFL émises en rémunération de cet apport à des investisseurs identifiés par Grupo Inmocaral et SFL.

La valorisation de l'apport sera de 198 millions d'euros, correspondant à 50% de l'actif net réévalué de la SCI Paul Cézanne après incorporation des comptes courants d'associés au 31 décembre 2006, à augmenter de la quote-part du résultat intercalaire de la SCI revenant à Prédica pour l'exercice 2007.

Les actions SFL remises en rémunération de l'apport seront émises au prix de 58 euros par action. L'émission sera réalisée dans le cadre de la 6^{ème} résolution votée par les actionnaires de SFL lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2005, ayant donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital par voie d'apport de titres dans la limite de 10% du capital de la société.

La réalisation de l'opération reste subordonnée à la finalisation des engagements des investisseurs identifiés par Grupo Inmocaral et SFL d'acquérir les actions SFL émises en rémunération de l'apport qui devrait intervenir avant le 31 mars 2007.

Prédica a fait part de son intention de conserver une participation d'au moins 5% du capital et des droits de vote de SFL et de conserver ainsi ses droits tels que prévus par le pacte d'actionnaires conclu avec Inmobiliaria Colonial le 24 novembre 2004.

La SFL, avec un patrimoine exceptionnel de plus de 3,3 milliards d'euros hors droits centré sur le Quartier Central des Affaires de Paris, constitue le vecteur privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de la capitale. Le groupe, leader sur ce marché, se positionne aujourd'hui résolument vers la gestion dynamique d'actifs immobiliers de grande qualité. SFL a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2003.

MARCHÉ DE COTATION :

Eurolist Compartiment
A – Euronext Paris ISIN
FR0000033409 – Bloomberg :
FLY FP – Reuters : FLYP PA

